

DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE D'ENSEIGNER L'AIKIDO - L'AIKIBUDO

SAISON 2018/2019

Cette demande est à adresser au Président de la Ligue dont dépend le club

Nom	Prénom
Date et lieu de naissance	
Nationalité	
Adresse personnelle	
Téléphone	
E.mail	
Grade en Aikido	Date d'obtention :
Grade en Aikibudo	Date d'obtention :
Qui est votre professeur ?	
Nom du club où vous enseignez	
Je possède	Une des deux parties du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif, si oui laquelle
Je ne possède pas ¹	<input type="checkbox"/> Tronc commun <input type="checkbox"/> Spécifique
Je possède	L'attestation de formation aux premiers secours (AFPS)
Je ne possède pas ¹	

Je m'engage à suivre les cours de l'Ecole des cadres ainsi que les stages officiels afin de me présenter dès que possible à l'examen du Brevet Fédéral et à terme à l'examen du CQP (Certificat de qualification Professionnel).

En attendant, si l'autorisation provisoire d'enseigner l'AIKIDO, l'AIKIBUDO m'est accordée, je reconnais ne pouvoir le faire que bénévolement (cette attestation est valable 1 an)

L'enseignant principal du club	L'enseignant demandeur	Le Président de la Ligue
Date et signature	Date et signature	Date et signature

¹ Rayer la mention inutile

Ligue Île de France FFAAA

8, rue de Choiseul - 75002 - PARIS
06 50 86 44 08 - iledefrance@aikido.com.fr - <http://www.aikido-idf-ffaaa.fr>
Facebook : Aïkido FFAAA Ile de France